

UNDT/2013/178, Von der Schulenburg

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a jugé que la contestation du demandeur à l'expiration / résiliation de son contrat avait été déposée hors du temps et, par conséquent, pas à recevoir. Il n'y avait aucune preuve avant UNT pour montrer qu'une enquête disciplinaire a été menée contre le demandeur. UNDT a jugé que si une telle enquête avait lieu, il n'y avait aucune preuve qu'elle avait été conclue, et aucune preuve qu'une mesure disciplinaire officielle a été imposée contre le demandeur en conséquence. UNDT a également jugé que le demandeur n'avait pas fait une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion à l'égard de ce problème et, en tant que tel, elle n'était pas à recevoir.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la résiliation de son contrat et la décision administrative d'ouvrir une enquête pour faute contre lui.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Von der Schulenburg

Entité

BINUCPSL

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2013/14

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

24 déc 2013

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Faits (établissement des) / preuves

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

TCNU Statut

- Article 8.1

Jugements Connexes

2015-UNAT-515